Société philatélique de Rennes - SPR

Les marques du contrôle postal lors de la Libération en Bretagne

Laurent Le Grel et Jean Specht

12 novembre 2023

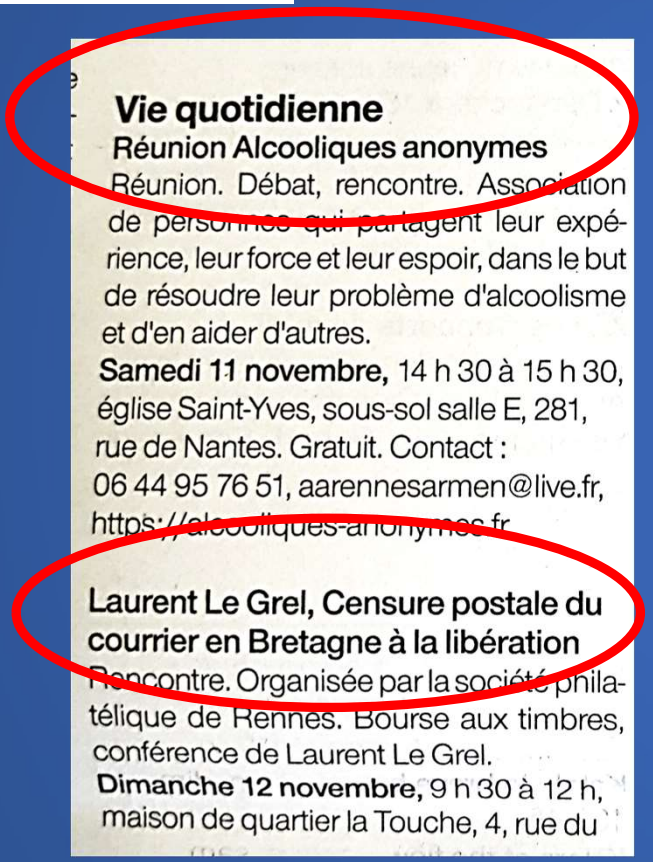

Vie quotidienne

Réunion Alcooliques anonymes

Réunion. Débat, rencontre. Association de personnes qui partagent leur expérience, leur force et leur espoir, dans le but de résoudre leur problème d'alcoolisme et d'en aider d'autres.

Samedi 11 novembre, 14 h 30 à 15 h 30, église Saint-Yves, sous-sol salle E, 281, rue de Nantes. Gratuit. Contact : 06 44 95 76 51, aarennesarmen@live.fr, https://alcooliques-anonymes.fr

Laurent Le Grel, Censure postale du courrier en Bretagne à la libération

Rencontre. Organisée par la société philatélique de Rennes. Bourse aux timbres, conférence de Laurent Le Grel.

Dimanche 12 novembre, 9 h 30 à 12 h, maison de quartier la Touche, 4, rue du

Ouest-France, 11 novembre 2023.

Qui sont les auteurs ?

Faut-il croire *Ouest-France* ?

Les auteurs

- Laurent Le Grel (laurent.legrel@orange.fr)

ACTL - Association des collectionneurs de timbres de la Libération et de la Deuxième Guerre mondiale
UM - Union Marcophile
CCSG - Civil Censorship Study Group (éditeur du bulletin trimestriel)
FPHS - Forces Postal History Society
MPHS - Military Postal History Society

- Jean Specht (js1747@hotmail.com)

AGZ - Arbeitsgemeinschaft Zensurpost
ACTL - Association des collectionneurs de timbres de la Libération et de la Deuxième Guerre mondiale
UM - Union Marcophile
SPAL - Association des SPécialistes en marques postales et oblitérations d'Alsace-Lorraine
Co-auteur de *Civil and Military Censorship during World War II* avec H.F. et W. Stich (1993, 274 p.)

Introduction : Pourquoi s'intéresser au contrôle postal en Bretagne à la Libération ?

- L'organisation du contrôle postal de cette période en France est mal connue et en tout cas peu documentée.

- La Bretagne a été la deuxième région française libérée après la Normandie et a pu constituer une sorte de région « laboratoire » pour la mise en place d'une administration gaulliste et notamment du contrôle postal.

- En outre, Deloste lui-même s'interroge sur certains aspects du cas breton (1969).

- Deloste a identifié l'indicatif des commissions de contrôle bretonnes en 1944 :
  - HB à Brest,
  - HQ à Quimper,
  - HS à Saint-Brieuc,
  - HV à Vannes,
  - NA à Nantes.
  - Pour Rennes, il en a identifié cinq (!) HR, RNA, RNB, RNO, RNE.

=> Pourquoi ces cinq indicatifs à Rennes ? Y avait-il réellement cinq commissions de contrôle à Rennes en 1944 ? Et pourquoi deux commissions dans le Finistère (Brest et Quimper) ?

Pour répondre à ces questions, faute d'avoir trouvé des archives documentant cette période et ces aspects de l'histoire postale bretonne, le chercheur doit se résigner à examiner un échantillon de courriers contrôlés à cette époque.

Que nous disent-ils sur l'organisation du contrôle postal en 1944-1945 et quels éléments de réponse fournissent-ils aux questions précédentes ?

Avant de se pencher sur ce point, nous allons dans une première partie rappeler les grands traits du contrôle postal en France pendant la Deuxième Guerre mondiale avant l'armistice de juin 1940 et sa déclinaison en Bretagne.

Attention : il n'est ici question que du contrôle civil, c'est-à-dire du cas général du contrôle du courrier confié à la Poste. Ce qui exclut la censure de la poste militaire et celle des camps de prisonniers militaire ou d'internés civils par exemple.

Première partie
Présentation générale du contrôle postal en France durant la Deuxième Guerre mondiale

- Il faut rappeler que le contrôle postal s'exerce dans un cadre légal et doit être porté à la connaissance des usagers. Ce qui le différencie de l'espionnage qui, au contraire, se pratique à leur insu.

- Le contrôle postal est en place du 30 août 1939 au 30 novembre 1945.

- Il inclut celui du courrier domestique.

- Trois périodes doivent être distinguées dans l'organisation de ce contrôle qui correspondent à trois phases bien différentes de la guerre pour la France :

  la Drôle de Guerre (1939 - 1940),
  le régime de Vichy (1940 - 1944),
  la Libération (1944 - 1945).

Un contrôle postal qui déborde sur les dates de la Deuxième Guerre mondiale :

Le contrôle postal, télégraphique et téléphonique est activé dès avant le début des hostilités puisque les instructions relatives au contrôle postal sont adressées aux préfets le 30 août 1939, quatre jours avant que le Royaume-Uni et la France ne déclarent la guerre à l'Allemagne (3 septembre).

Source : Gauthier-Moreau Samuel, s. d. *Le contrôle postal, télégraphique et téléphonique en France en 1939 - 1940 : introduction*. Courriers de France et de Français durant la Seconde Guerre mondiale. Consulté le 3 novembre 2023 sur https://ww2postalhistory.fr/Fr39_01_fr.php?cat=post39&activ=02

De Lattre, représentant la France, signe l'acte de reddition allemand, le 8 mai 1945 à Berlin.

Les opérations de contrôle postal se prolongent jusqu'au 6 juin 1945 pour le courrier intérieur et au 30 novembre 1945 pour le courrier international (rappelons que les Allemands capitulent le 7-8 mai et les Japonais le 2 septembre de la même année).

Source : Le Grel Laurent & Jean Specht, 2016. Les marques de censure de la Libération en Bretagne, Feuilles marcophiles, No. 366, p. 19-24.

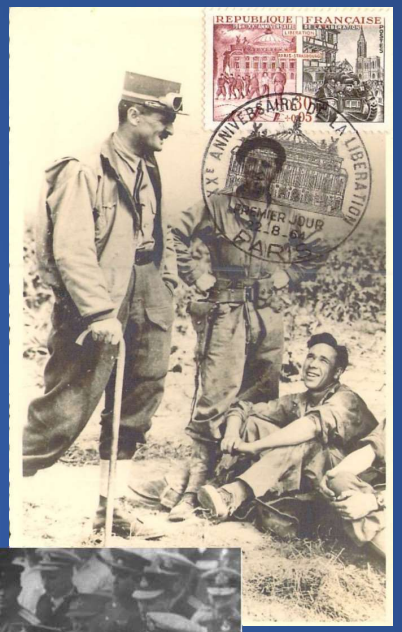

Leclerc, représentant la France, signe l'acte de reddition du Japon à bord du *Missouri*, le 2 septembre 1945.

https://www.2edb-leclerc.fr/japon/

Un contrôle postal qui inclut celui du courrier domestique :

C’est une des grandes spécificités du contrôle postal en France. Le contrôle par un État de la correspondance domestique, c’est-à-dire la surveillance de ses propres citoyens, constitue en effet une exception (ce n’était d’ailleurs pas le cas lors de la Première Guerre mondiale).

C’est quasiment inconcevable dans les pays anglo-saxons au regard des nécessités du respect des libertés individuelles. Et même l’Allemagne nazie s’en abstiendra !

Parmi les pays pratiquant le contrôle du courrier intérieur se trouve l’Italie fasciste.

Courrier de Bolzano à Agugliano en date de 1940 :

DeKampe 1634823719

Le Royaume-Uni fera une exception en contrôlant le courrier avec l'Irlande du Nord en raison des relations de cette région avec l'Eire républicaine (indépendante depuis 1921 seulement) que les Britanniques suspectent de vouloir nouer des liens avec l'Allemagne nazie contre la domination britannique. Il n'en sera rien, Éamon de Valera, chef du gouvernement irlandais, tenant son pays à l'écart du conflit.

Courrier de Belfast (Irlande du Nord) vers Manchester en 1940.

Il y aura une deuxième exception, en 1944 : les zones du sud de l'Angleterre où sont concentrées les troupes qui s'apprêtent à débarquer en Normandie, se verront soumises à un contrôle strict pour éviter la fuite éventuelle d'informations d'intérêt militaire pour l'ennemi.

Du côté des États-Unis, une exception également avec un contrôle postal concernant Hawaï, où fut instaurée la loi martiale après l'attaque de Pearl Harbour). Une commission de contrôle est installée dans la capitale, Honolulu. Elle opèrera à partir du 7 décembre 1941 jusqu'en avril 1942 (Baron, 1995).

Coll. Philip Townshend.

La commission de contrôle est dénommée *Information Control Branch* et appose ses initiales sur les courriers contrôlés (I.CB.) avec le numéro du lecteur (vus de 1 à 239) qui a opéré (Baron 1995).

Lettre de Honolulu vers San Diego, en Californie, contrôlée au départ à Honolulu (coll. Philip Townshend).

Côté allemand, quand un courrier intérieur est censuré, c'est accidentel.

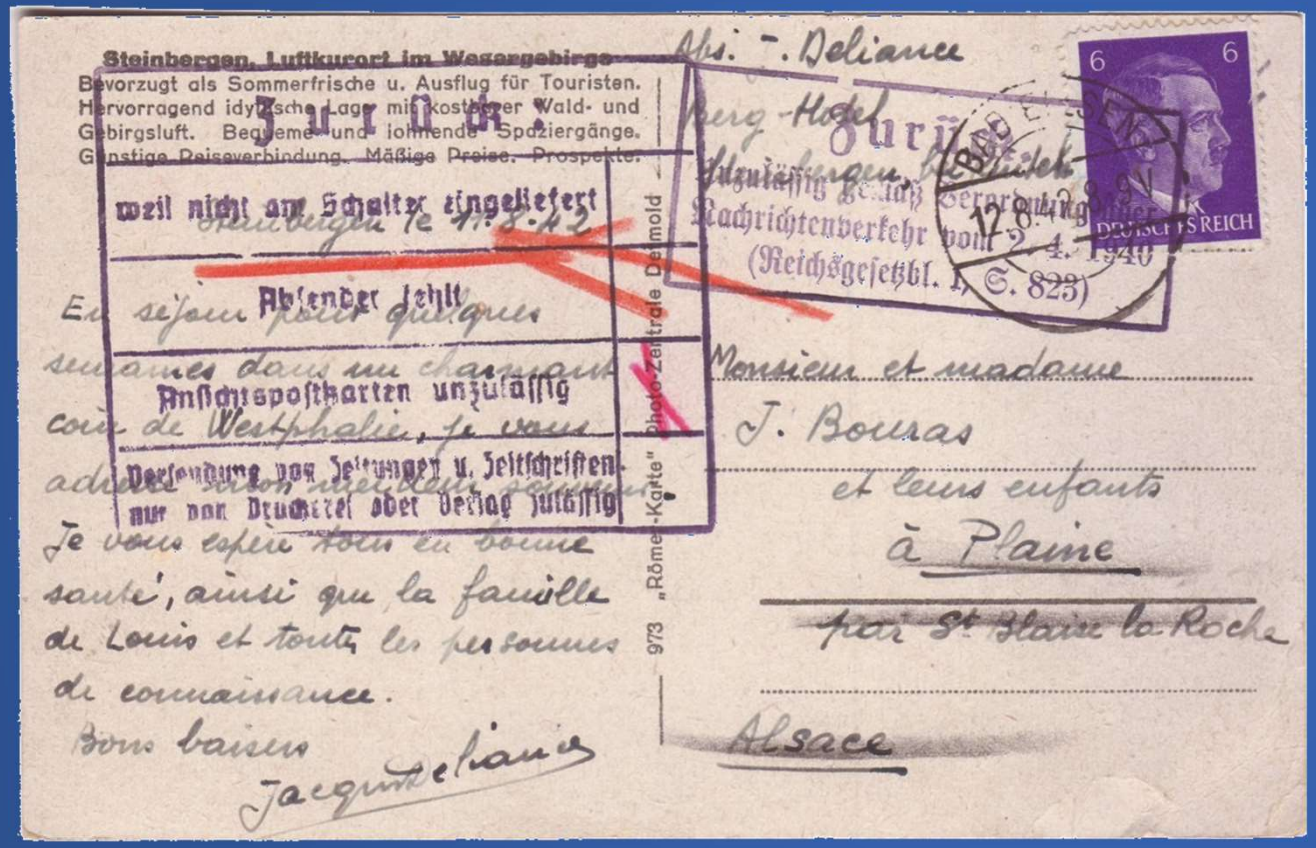

Specht Jean, 2023. 1942 German internal mail censorship, *CCSG Bulletin*, No. 219, July, p. 99.

Carte postale envoyée en Alsace (annexée par les Allemands) depuis l'Allemagne et rédigée en français. Notons que la carte est affranchie au tarif intérieur de 6 pf.

Au tri, il y a eu méprise au vu de l'écriture française et le courrier a été transmis au centre de censure de Francfort comme un courier pour l'étranger.

La carte est retournée à l'expéditeur pour deux motifs :

- n'a pas été présentée au guichet,
- carte postale illustrée non autorisée.

Courrier intérieur français censuré par les Allemands à Cologne à la suite d'une fausse direction dans le tri (confusion entre les Ardennes belge et françaises).

Le Grel Laurent, 2023. Second World War German internal censorship, *CCSG Bulletin*, No. 218, April, p. 74.

Une organisation départementale du contrôle postal :

Lors de la Première Guerre mondiale, pour le courrier civil, seule la correspondance avec l'étranger fait l'objet d'un contrôle. L'implantation des commissions est donc choisie en fonction des commodités d'accès aux flux de courrier international, par les voies terrestres ou maritimes : Dieppe, Bellegarde, Belfort, Bordeaux, Marseille, Lyon, Nantes…

Le timbre du contrôleur comporte seulement un numéro qui permet d'identifier la commission qui a opéré le contrôle :

Ce courrier de Genève pour Paramé en 1918 a été contrôlé à Bourg-en-Bresse par le lecteur n° 407 (source Bouguignat 2010).

Delcampe 148989196

Pour rationaliser le contrôle du courrier intérieur, il faut répartir les commissions de contrôle postal sur tout le territoire => en 1939 mise en place d'une organisation au niveau départemental. Chaque commission est alors identifiée par un code à deux lettres.

La première lettre de la commission indique la région dans l'ordre de la numérotation des régions militaires (A pour la première région, B pour la seconde, U pour la région militaire de Paris, etc.) d'avant 1934 puisqu'en 1934 les 10e – Rennes - et 12e régions – Limoges - ont été dissoutes et réparties entres les régions limitrophes (Gauthier-Moreau, n. d.).

La deuxième lettre est l'indicatif du département de la subdivision.

Suit un numéro d'ordre.

L'indicatif complet s'inscrit dans un calisson portant la mention « OUVERT PAR L'AUTORITÉ MILITAIRE ».

Chaque commission est en outre dotée d'un cachet administratif au type République (Deloste) souvent dit « Déesse assise » portant l'indicatif à deux lettres de la commission, sans ses numéros, et que l'on voit utilisé sur les courriers, souvent en accompagnement du calisson, parfois à sa place (Deloste 1969, p. 78).

JA (4e région)	Rennes	Déesse assise JA	
		JA132	
		JA133	
		JA134	
JB (4e région)	Saint-Brieuc	Déesse assise JB	
		JB136	

(Gauthier Moreau, n. d. https://ww2postalhistory.fr).

Comment cela se traduit-il pour les départements bretons ?

- Rennes est le siège de la 10e région militaire avant 1934. son indicatif est donc la 10e lettre de l'alphabet soit : « J ».

  Chef-lieu de région => deuxième lettre = « A »

  Elle est dotée de trois numéros 132, 133 et 134 .

- Saint-Brieuc hérite les lettres « J » et « B » et un numéro, le 136.

  (Pas de numéro 135 à notre connaissance.)

KA (11e région)	Nantes	Déesse assise KA	
		KA139	
		KA140	
		KA141	
KC (11e région)	Quimper	Déesse assise KC	
		KC146	
		KC147	

- Nantes est le siège de la 11e région militaire avant 1934. son indicatif est donc la 11e lettre de l'alphabet soit : « K ».

  Chef-lieu de région => deuxième lettre = « A »

  Elle est dotée de trois numéros 139, 140 et 141.

- Quimper hérite les lettres « K » et « C » (le « B » est allé à la Roche-sur-Yon) et deux numéros, 146 et 147.

  (Le 144 est allé à la Roche-sur-Yon, pas de numéro 142 ni 143 à notre connaissance.)

KD (11e région)	Vannes	Déesse assise KD	
		KD149	
		KD150	

(Gauthier Moreau, n. d. https://ww2postalhistory.fr).

Le cinquième département breton, le Morbihan, fait également partie de la 11e région et son indicatif commencera donc par K.

Vannes récupère en outre la lettre « D » et les numéros 149 et 150 (pas de 147-148).

Au début de la guerre, l'organisation du contrôle postal en Bretagne est donc basée sur un découpage administratif articulé autour de deux circonscriptions militaires.

Les deux premières semaines leur frappe est en violet, puis après en noir.

La commission JA (Rennes)

CM 1 : Type 1
09.39… en violet
09.39…06.40 en noir

CM 2 : Type 1
09.39… en violet
09.39…04.40 en noir

CM 3 : Type 1
01.40…05.40 en noir

Le cachet administratif est connu comme cachet de contrôle et utilisé par la commission pour le courrier officiel.

© Jean Specht

CA 1 : Type 2
05.40… en noir

CA 1 : Type **2a**
10.39… en noir

CA 1 : Type **2a**
04.40… en noir
vu avec la mention „**DINARD**“

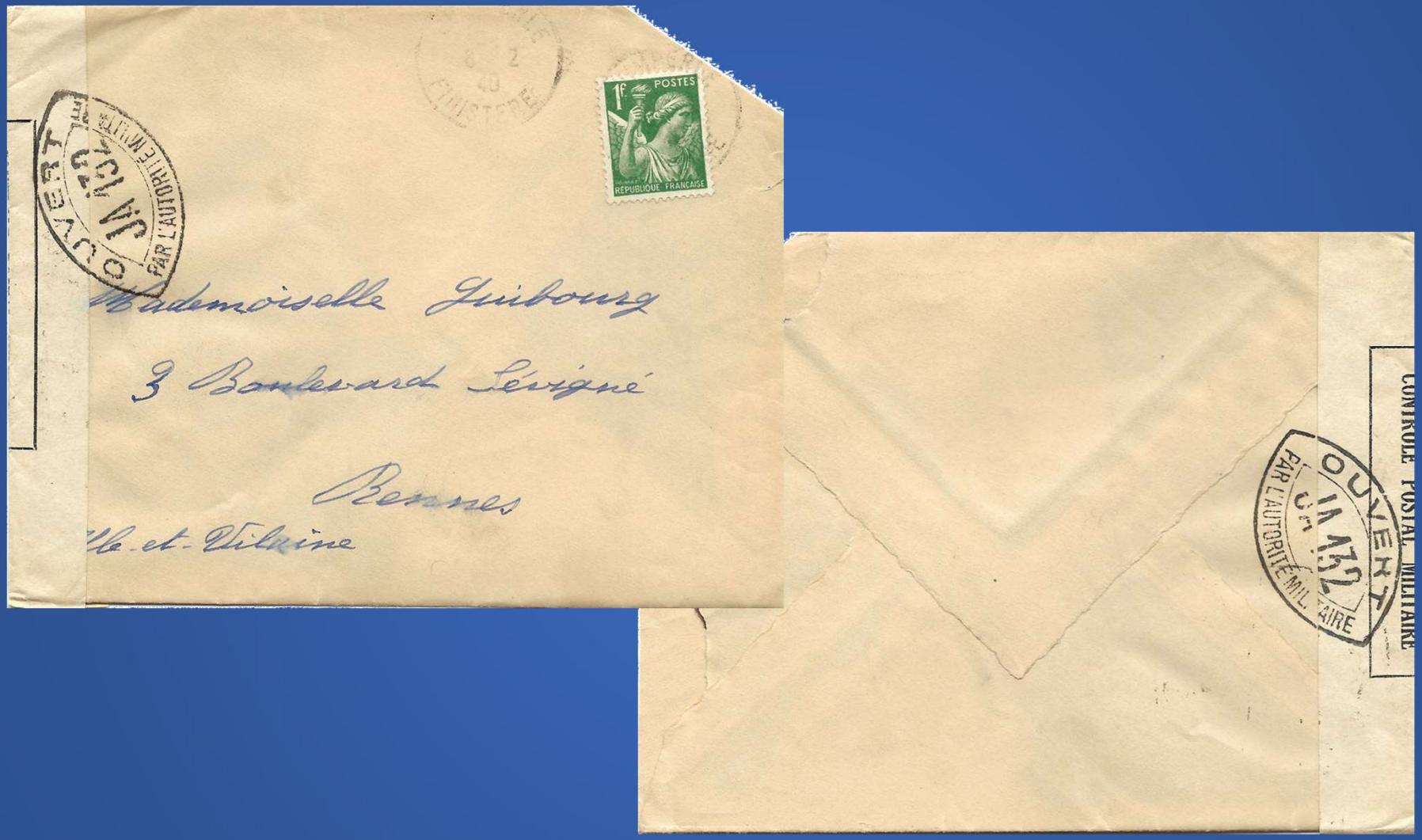
OUVERT
PAR L'AUTORITÉ MILITAIRE
JA 132
POSTES
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Mademoiselle Guibourg
3 Boulevard Sévigné
Rennes
Ille-et-Vilaine
CONTROLE POSTAL MILITAIRE
OUVERT
PAR L'AUTORITÉ MILITAIRE
JA 132

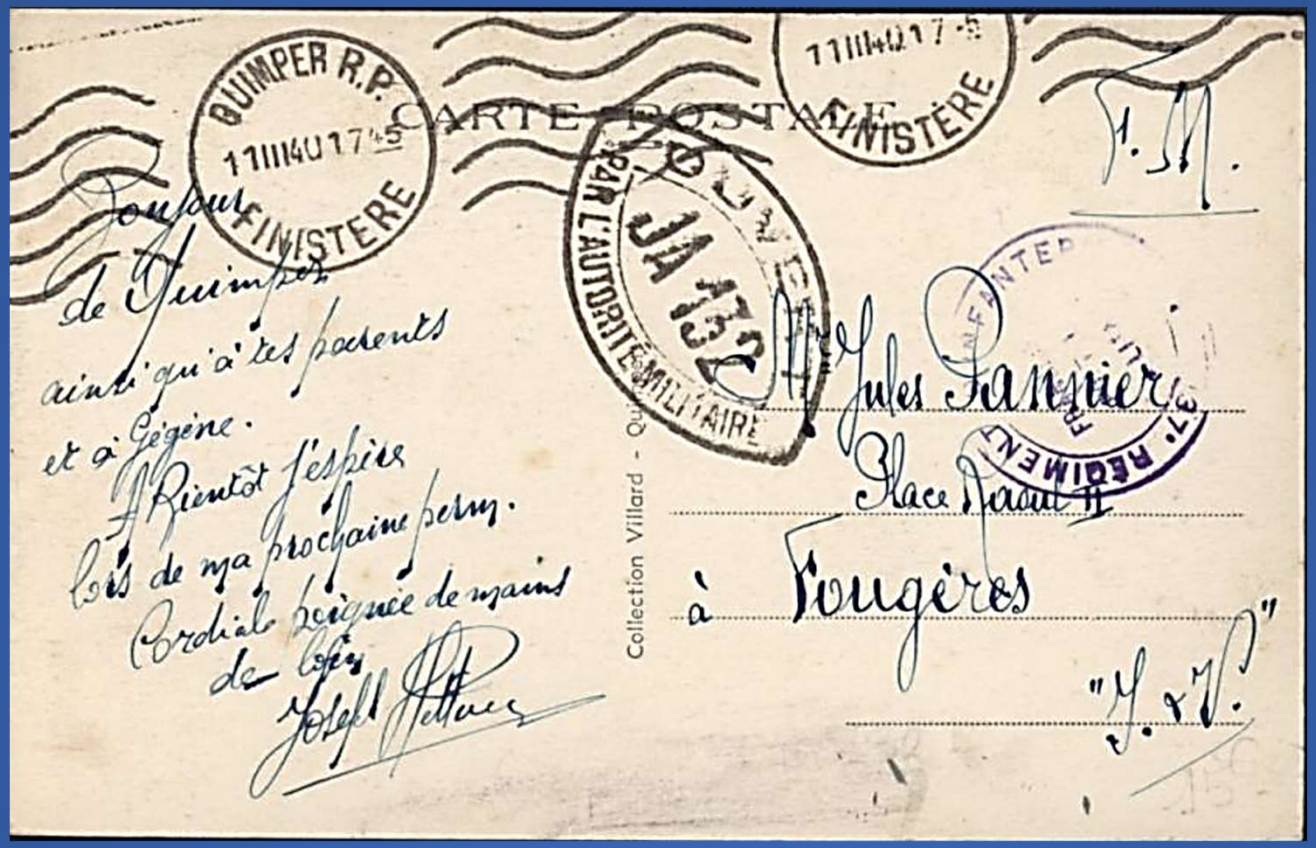

Sur les cartes postales on trouve un cachet CM du coté adresse.

Hector Blairon (1877 – 1950)

De nationalité belge, il réside à Nivelles dont il préside en 1940 la Chambre de commerce. Il est l'auteur d'importants travaux en comptabilité, développant de nouvelles méthodes de comptabilité industrielle et de calcul du coût de revient.

Il prend la route de l'exode devant l'invasion allemande et se réfugie à Louvigné-du-Désert le 18 mai 1940.

Revenu en Belgique, il travaillera en 1942 à la mise au point d'un plan comptable belge évitant à son pays de se voir imposer celui du Reich (Felix 2019b).

Il écrit ici le 31 mai 1940 à son collègue expert-comptable suisse Marius Dubouloz 1898-1990 (qui a laissé un important fonds photographique au musée de Genève).

De mai à juin 40 on voit un nouveau type.

CM 4 : Type 3
05.40...06.40 en noir et violet

Timbre usé ou nouveau type ?

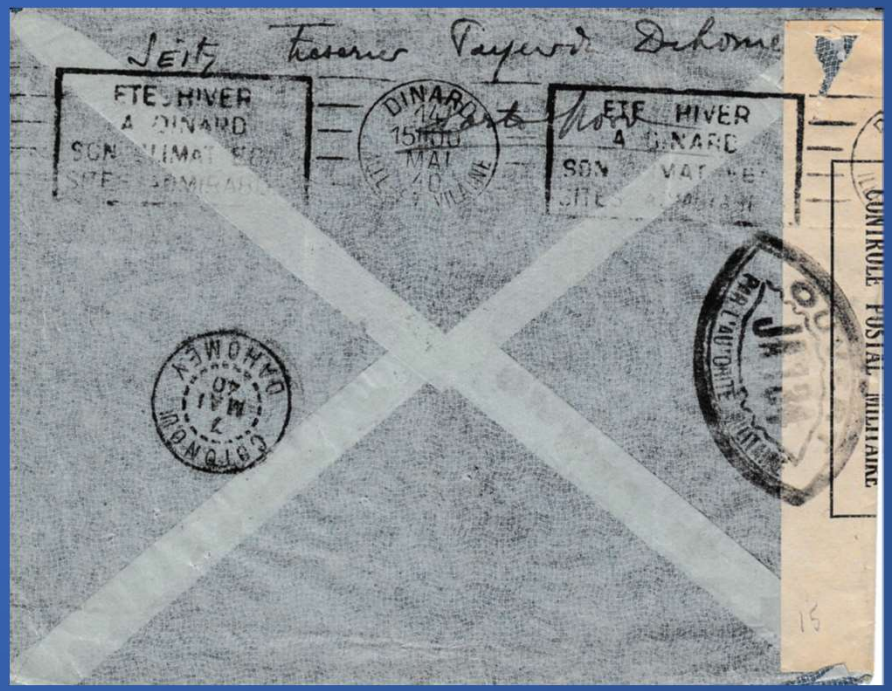

La commission JB (Saint-Brieuc)

CM 1 : Type 1
09.39...06.40 en violet

CA 1 : Type 2
09.39...05.40 en violet

CA 1 : Type **2a**
10.39... en noir

Jusqu'à la fin janvier 1940, le CM 1 est apposé au verso, sur le côté tandis qu'un cachet administratif est frappé à cheval sur l'enveloppe et la bande de fermeture au recto-verso.

Puis, en février 1940, on ne voit plus que le CM 1 sur les enveloppes.

En mai 1940, le CA est de retour, il est apposé uniquement au verso et également utilisé pour la franchise des documents officiels.

© Jean Specht

Recommandée
R
PERROS-GUIREC
984
PERROS GUIREC
18
29
39
Monsieur Paul Bernard
6 Rue Péreire
à Ballancourt
Seine-et-Oise
07

La commission KC (Quimper)

Quatre cachets ont été vus.
On les trouve également sur cartes postales du côté adresse.

CM 1 : Type 1
09.39...06.40 en noir

CM 2 : Type 1
09.39...06.40 en noir

41 x 25 mm

CM 3 Type 1a
05.40...06.40 en noir

CM 4 : Type 1a
04.40...06.40 en noir

Les CM 3 et 4 ont le cadre extérieur arrondi et les barres médiales du « **M** » de militaire, sont moins longues.
Aucun cachet administratif n'est connu.

© Jean Specht

La commission KD (Vannes)

Deux cachets ont été enregistrés.

CM 1 : Type 1
11.39...05.40 en noir

CM 2 : Type 1
11.39...06.40 en noir

Le cachet administratif est utilisé sur le courrier privé, on le trouve au milieu du verso des enveloppes. Aucun courrier de la commission n'a été vu.

CA 1 : Type 2
11.39...06.40 en noir

© Jean Specht

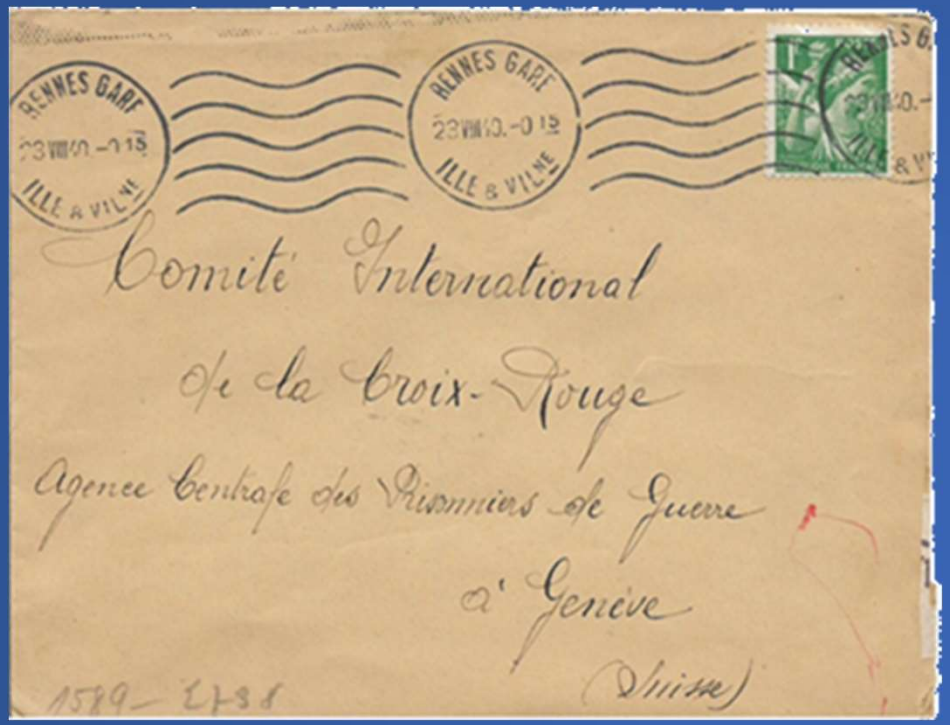

Le 18 juin 1940, les Allemands entrent à Rennes, le 19 ils sont à Nantes, Brest, Quimper et Saint-Brieuc, le 21 à Lorient…

Avec le vote du Parlement réuni au casino de Vichy le 10 juillet 1940 se met en place le régime du maréchal Pétain. Les départements bretons sont au nord de la ligne de démarcation, en zone occupée, sous la coupe des autorité allemandes. C'en est fini des activités locales de contrôle postal jusqu'à la Libération.

Deuxième partie : la Libération

https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/histoire-ces-anecdotes-que-vous-ne-connaissez-peut-etre-pas-sur-la-liberation-de-rennes-6927754

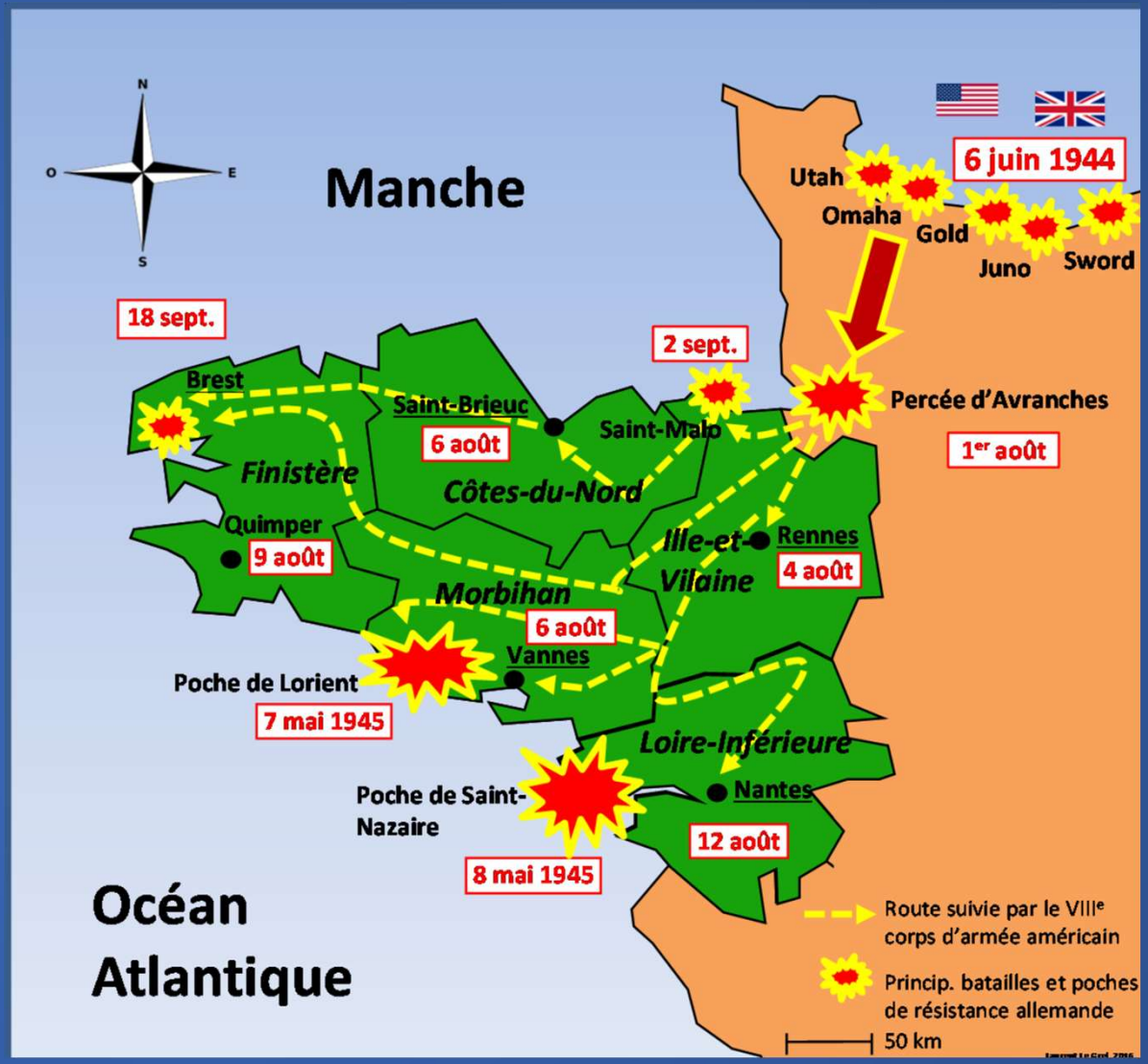

Les principes de l'organisation du contrôle postal à la Libération sont mal connus et les auteurs comme Deloste (1969) par exemple s'accordent à reconnaître un côté « empirique » dans les conditions de la mise en place des commissions de contrôle postal.

Ce qui revient à dire qu'en fait on sait peu de choses. Et de nombreuses questions restent sans réponses :
- quel était le ressort géographique des commissions de contrôle ?
- comment a été choisi leur indicatif ?

Pour apporter des éléments de réponse à ces questions :
- rappelons dans quel cadre administratif s'est exercé le contrôle postal en 1944 et 1945,
- étudions l'organisation de ce contrôle postal à l'aide d'un échantillon de 150 courriers qui va nous aider à préciser la répartition géographique des commissions de censure en Bretagne à partir de la Libération.

L'organisation administrative du contrôle postal à la Libération : de la mise en place des commissariat régionaux de la République à la création de la DGER

Au début de 1944, pour le Comité français de libération nationale (CFLN), il est urgent de prévoir le remplacement des représentants de l'administration vichyssoise au fur et mesure de l'avancée des armées de libération.

Aux yeux du général de Gaulle, c'est un aspect essentiel du retour à la souveraineté française que d'éviter que les Alliés ne mettent en place une administration de transition sous leur contrôle (Amgot = *Allied Military Government of Occupied Territory* – cf. Italie) dans l'attente de l'organisation d'élections, à venir après la guerre.

Ceci amène la création des Commissariats régionaux de la République par l'ordonnance du 10 janvier 1944 :

- leur ressort géographique est calqué sur celui des régions créées par le régime de Vichy (pour des raisons de simplicité)

- des pouvoirs exceptionnels sont conférés aux commissaires régionaux de la République qui, à partir de septembre 1944, sont *de facto* l'autorité compétente en matière de contrôle postal, qu'ils organisent sur une base départementale (Sánchez García, p. 422 & 427).

Il faut noter que l'organisation du contrôle postal ne suivra pas dans tous les départements ce schéma simple. Dans certains départements, les FFI ont pu mettre en place des commissions de censure avant que l'administration gaulliste ne s'installe (voir par exemple les cas de la Côte-d'Or, de l'Ardèche et du Lot *in* García Sánchez, 2009, p. 423 et suiv. et Sinais, 1981, p. 18, pour l'Ardèche).

À partir de la fin 1944, les commissaires régionaux de la République et leurs pouvoirs exceptionnels vont commencer à perdre leur raison d'être. C'est de cette époque, précisément, le 6 novembre 1944, que date la création de la Direction générale des études et recherches (DGER) qui est chargée du contre-espionnage.

Une note du ministre de l'Intérieur aux commissaires régionaux et aux préfets en date du 2 décembre leur précise que le service des contrôles techniques dépend organiquement de la DGER. C'est donc cette dernière qui prend en charge le contrôle postal à partir de la fin 1944. Elle met en place un quadrillage du territoire sur une base départementale, chaque commission étant en principe située dans un chef-lieu de département (García Sánchez, p. 427-8).

La période de deux à cinq mois, selon la situation géographique des départements sur le trajet des armées de libération, pendant laquelle les commissaires régionaux de la République ont eu la main sur le contrôle postal doit donc être conçue comme une période de transition, qui s'achève par le renouvellement du personnel : aux résistants et aux militaires gaullistes succèdent des censeurs civils. La DGER va rester en charge du contrôle postal jusqu'au 1er août 1945 avant que la responsabilité n'en soit transférée au ministère de l'Intérieur.

Le contrôle postal intérieur prit fin officiellement le 6 juin 1945, à 0 h. La date est symbolique, un an jour pour jour après le débarquement allié de Normandie. Elle ne doit pas masquer le fait qu'en pratique, l'abandon de la censure a été progressif, des exemples de contrôle ayant pu être observés jusqu'au 31 juillet 1945 (García Sánchez, p. 434).

Tableau 1. Repères chronologiques

Création de la DGER	6 novembre 1944
Fin du contrôle postal intérieur	6 juin 1945
Fin du contrôle du courrier international	30 novembre 1945

Pour ce qui concerne le courrier international, on observe le maintien de la censure après la fin des hostilités.

Ceci a été justifié par des questions d'ordre économique et notamment par la lutte contre la contrebande.

Les *Instructions générales relatives au fonctionnement des services des contrôles techniques* du ministère de l'Intérieur, en date du 13 octobre 1945, limitèrent à partir du 1er novembre le contrôle postal aux relations de la France métropolitaine avec son empire d'abord, ensuite avec les pays de l'Axe vaincu et, enfin, avec cinq pays neutres : l'Eire, l'Espagne, le Portugal, la Suède et la Suisse. Mais la censure avec ces pays neutres devait cesser dès le 30 novembre. La censure dans les pays occupés, Allemagne et Autriche, prit alors le relais.

Comment les marques de contrôle postal visibles sur le courrier breton reflètent-elles cette évolution administrative ?

Pour comprendre la répartition géographiques des commissions de contrôle postal à la Libération, il faut, paradoxe apparent, effectuer un bref retour sur la création des régions administratives par le maréchal Pétain.

1941 : La création des régions administratives par le régime de Vichy.

Une série de décrets de 1941 organise la France en régions, regroupant des départements, qui portent le nom de la ville où siège la préfecture :

- 6 régions pour la zone libre,

- 11 en zone occupée (dont une région de Lille comprenant les départements du Nord et du Pas-de-Calais pourtant placés par les Allemands sous leur administration militaire conjointement avec la Belgique).

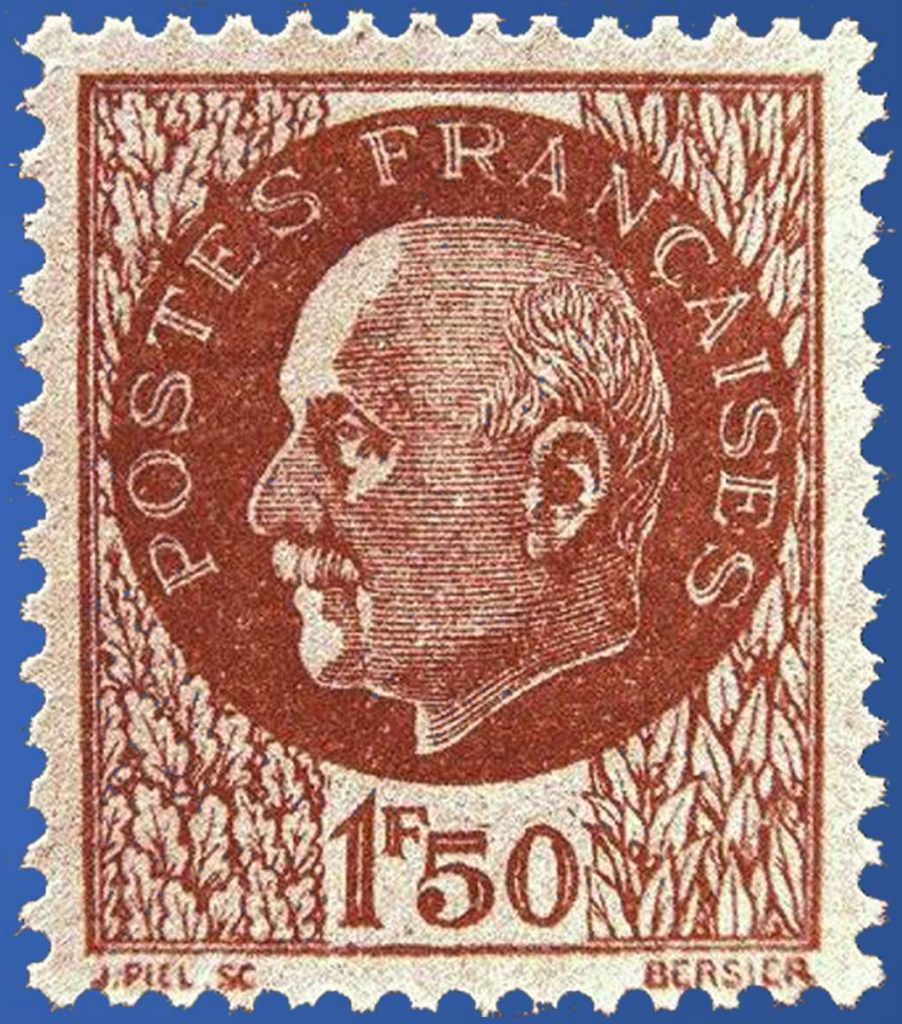

Nolin J.-B., 1695. La Province ou Duché de Bretagne, Paris, 1695.

Les cinq départements issus de l'ancienne province de Bretagne sont répartis dans deux régions :
- Finistère, Côtes-du-Nord, Morbihan et Ille-et-Vilaine dans la région de Rennes,
- Loire-Inférieure dans la région d'Angers.

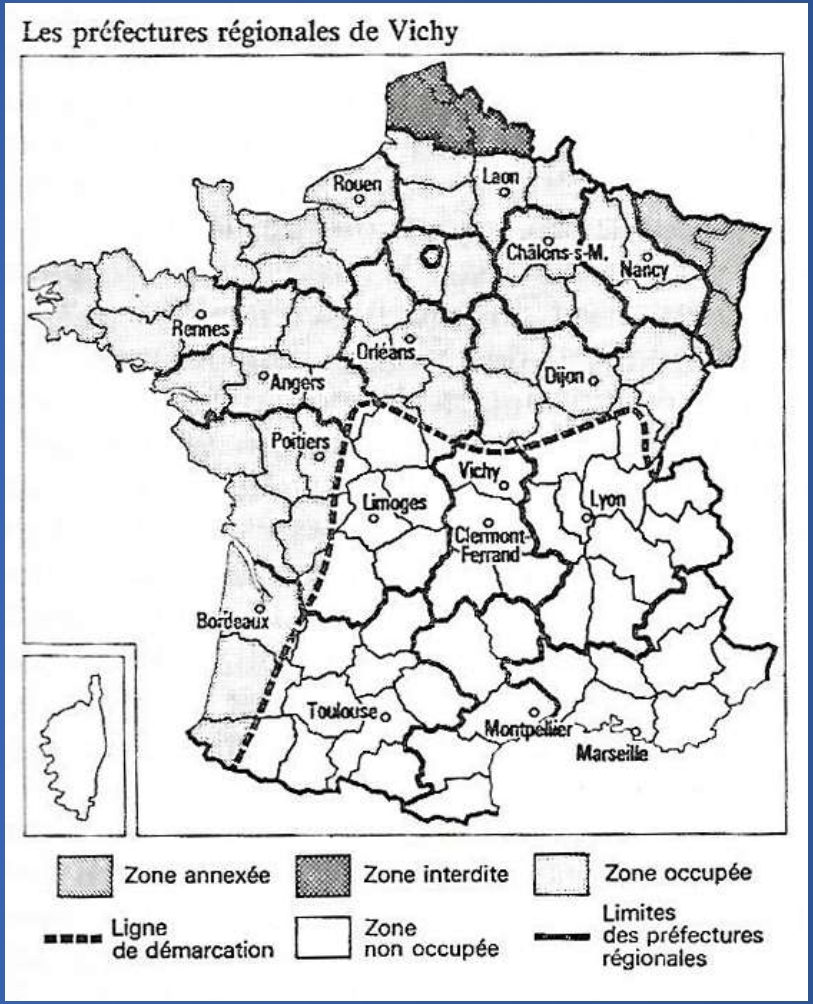

Foulon Charles-Louis, 1975. *Le Pouvoir en Province à la Libération*, librairie Armand-Colin, 301 p.

Nolin J.-B., 1695. La Province ou Duché de Bretagne, Paris, 1695.

Un décret du 30 juin 1941 crée la **Région de Rennes** qui réunit quatre des cinq départements issus de l'ancienne province de Bretagne :
- Finistère, Côtes-du-Nord, Morbihan et Ille-et-Vilaine.

La Loire-Inférieure est quant à elle versée dans la **Région d'Angers**.

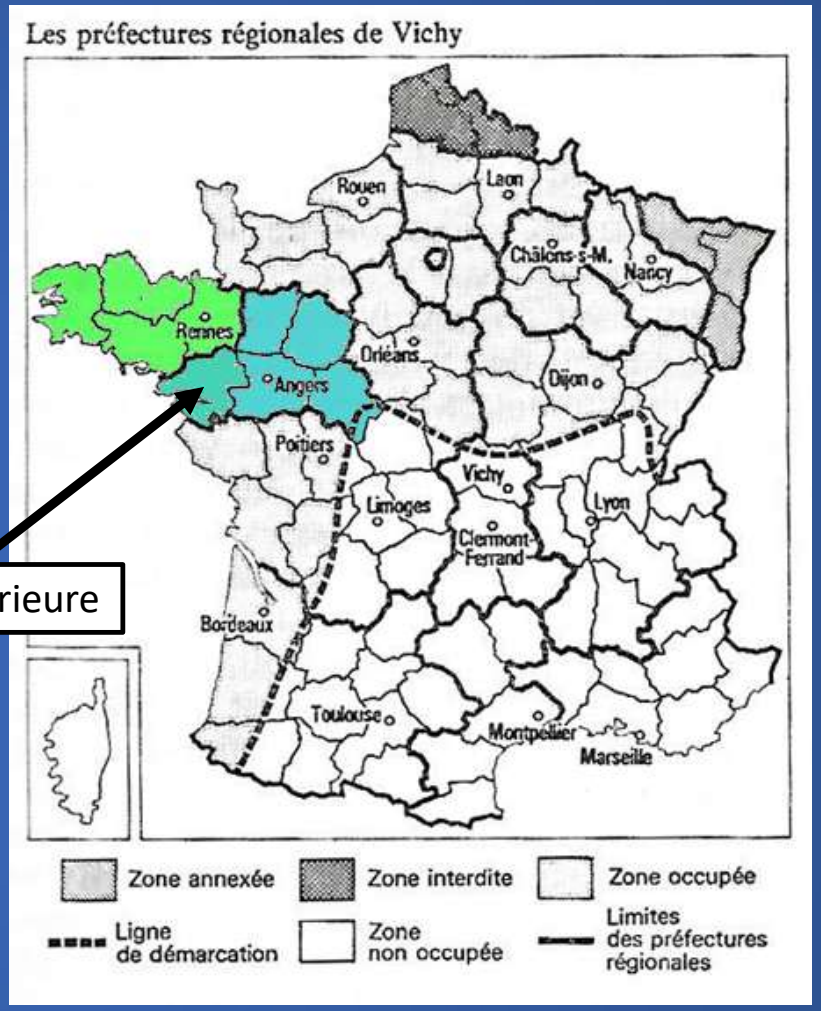

Loire-Inférieure

Foulon Charles-Louis, 1975. *Le Pouvoir en Province à la Libération*, librairie Armand-Colin, p. 15.

Conformément à ce qui est écrit plus haut, le découpage des commissariats de la République (CRR) est calqué sur celui des régions de Pétain.

Les départements bretons sont répartis pour quatre d'entre eux dans le CRR de Rennes et la Loire-Inférieure est versée dans le CRR d'Angers.

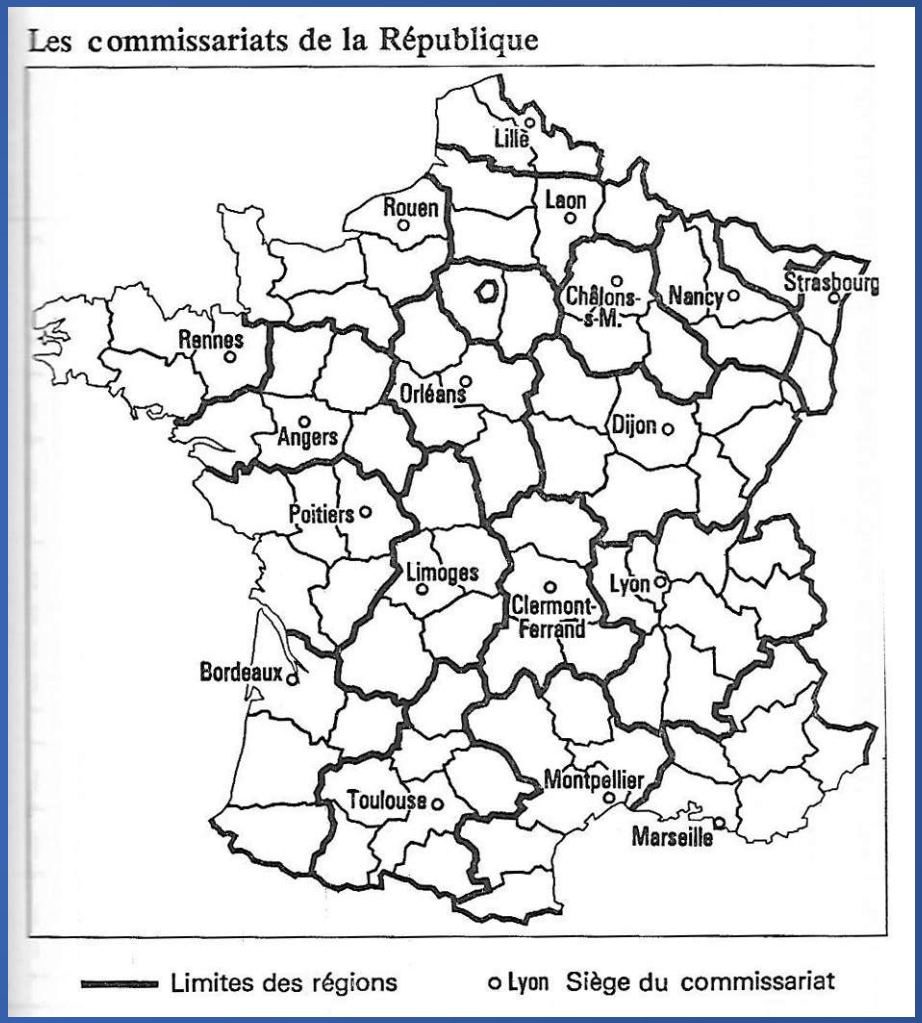

Foulon Charles-Louis, 1975. *Le Pouvoir en Province à la Libération*, librairie Armand-Colin, p. 116

Victor Le Gorgeu (1891-1963)

C'est le Finistérien Victor le Gorgeu qui est nommé par le général de Gaulle commissaire régional de la République à Rennes en 1944.

C'est un médecin. Il fait partie des trois seuls commissaires régionaux de la République (sur 31) qui sont originaires de la région qu'ils ont la charge d'administrer (Foulon 1975, p. 82).

Sénateur-maire de Brest en 1940, il peut s'honorer de faire partie des 80 parlementaires qui ont refusé de voter les pleins pouvoirs à Pétain le 10 juillet 1940.

Il prit par la suite une part active à la résistance contre Vichy et l'occupant nazi.

À Angers, c’est Michel Debré qui occupe le poste de commissaire de la République

https://www.lanouvellerepublique.fr/amboise/seul-homme-politique-a-voir-de-gaulle-dans-son-cercueil

À Angers en 1945 avec le général de Gaulle.

Le contrôle postal dans le commissariat régional de la République de Rennes

C'est un décret du 30 juin 1941 qui a créé la région de Rennes qui regroupe l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-du-Nord, le Finistère et le Morbihan. C'est donc sur cet ensemble de quatre départements bretons qu'est calqué le ressort géographique du Commissariat régional de la République de Rennes.

Selon Deloste (1969, p. 106), Rennes fut à la Libération le siège d'une commission de contrôle postal dotée de deux indicatifs H-R et RN, ce dernier étant pourvu de quatre « sous-commissions » A, B, E et O. Dans un autre travail pionnier, Karl Kurt Wolter (1966, p. 48), avait quant à lui signalé RNA, RNB et… HRE ! Pourquoi autant de codes à Rennes ? Et quel lien entre la commission HR et les autres indicatifs en « H » signalés par Deloste en Bretagne ?

Faute d'avoir pu trouver réponse à ces questions dans les archives, nous avons cherché à rassembler un échantillon significatif de ces marques et avons pu réunir un ensemble de plus de 120 courriers portant des marques de type « H » ou « RN ». Quant au code HRE signalé par Wolter, nous n'avons pu en trouver d'exemple.

Les commissions « H »

Deloste annonce un indicatif « H-R », avec deux lettres reliées par un trait d'union, alors que les marques que nous avons observées sont plutôt de la forme « H.R. » avec deux points et sans trait d'union

Lettre du 1er août 1944 contrôlée à l'arrivée en Ille-et-Vilaine, à Rennes, par le contrôleur n° 115.

Les autres villes bretonnes ayant adopté ce type d'indicatif en « H » sont :

- la préfecture des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc : « H.S. »,

- le chef-lieu du Morbihan, Vannes : « H.V. », dont l'indicatif ne doit pas être confondu avec le « H.V » du Havre, inscrit dans un ovale aux sommets aigus,

Vannes

Le Havre

- deux villes du Finistère, Quimper : « H.Q. » et la préfecture du département, Brest : « H.B. »

- **Localisation des indicatifs « H »**

Dans notre échantillon de courriers revêtus de l'indicatif H.R., les bureaux de départ du courrier sont tous situés en Ille-et-Vilaine à deux exceptions près. Le courrier a donc été contrôlé au départ, lors de son passage par le centre de tri départemental à Rennes.

Les deux exceptions ont été postées des Côtes-du-Nord fin juillet-début août 44 alors que les Allemands étaient encore là. Sans aucun doute, l'acheminement de ces deux lettres a été retardé par les combats et leur distribution n'a pu avoir lieu qu'après la libération de la région et un passage par la commission de censure tout juste installée.

À part quelques exceptions de même nature et aussi rares, il en est de même des autres commissions H qui ont contrôlé le courrier posté dans leur département

Le Finistère présente le cas singulier de deux commissions pour un seul département. Il faut se référer aux dates du tableau 2 pour en comprendre les raisons. Si l'ensemble du Finistère est libéré début août 1944, la préfecture brestoise devra attendre le 18 septembre pour voir la reddition des Allemands qui s'y étaient retranchés (voir la carte). Entretemps, l'administration gaulliste avait donc mis en place une commission de censure à Quimper dès le tout début du mois d'août. Lorsque la commission de Brest commence à fonctionner, celle de Quimper cesse son activité même si elles semblent avoir travaillé en parallèle pendant quelques jours, au moins entre le 26 février et le 1er mars 1945 (Tableau 2). Il est à noter que, dans notre échantillon, aucun numéro de lecteur (apposé au verso des courriers contrôlés) n'est commun aux deux commissions HB et HQ. Le transfert de compétence n'a donc pas donné lieu à celui du personnel.

Tableau 2. Composition de l'échantillon

Indicatif	Timbre à date le plus ancien	Timbre à date le plus récent	Nombre
H.R.	31 juillet 1944	22 janvier 1945	27
H.V.	3 août 1944	10 mars 1945	27
H.S.	3 août 1944	8 février 1945	16
H.Q.	31 juillet 1944	1er mars 1945	15
H.B.	26 février 1945	21 mars 1945	7
RNA	8 janvier 1945	22 mai 1945	23
R.N.B	21 avril 1945	11 juin 1945	4
RNC	6 mars 1945	-	1
R.N.F	21 avril 1945	7 mai 1945	2
Ovale vide	29 juillet 1944	2 août 1944	3

- **Dates d'utilisation des indicatifs « H »**

Les timbres-à-date des courriers concernés (Tableau 2) montrent qu'il s'agit d'indicatifs apparus au début de la période, juillet et août 1944, alors que le contrôle postal est du ressort du commissaire régional de la République.

Ce constat apporte une réponse partielle à la question posée par Deloste (1969, p. 104) :

(On remarquera que les villes de Bretagne ont communément adopté d'abord la lettre H (pour quelle raison ?) suivie de l'initiale de la ville B pour Brest, Q pour Quimper, S pour St-Brieuc, V pour Vannes. Leurs bandes de fermeture sont du même type et ne se différencient parfois que par leurs couleurs.)

Cette concordance n'est rien d'autre que le fruit de la coordination des commissions assurée par les services du commissaire de la République de la région de Rennes, Victor Le Gorgeu, qui ont décliné des indicatifs commençant par un H (mais pourquoi un H ?...) auquel était adjointe la lettre initiale de la préfecture de chaque département.

Cas des cartes postales

Les commissions « RN »

Quatre indicatifs commençant par RN sont également attribués par Deloste à la commission de censure de Rennes. Autant la lettre H n'évoque rien de particulier concernant la capitale de la Bretagne, autant l'indicatif RN fait une claire référence euphonique à son nom.

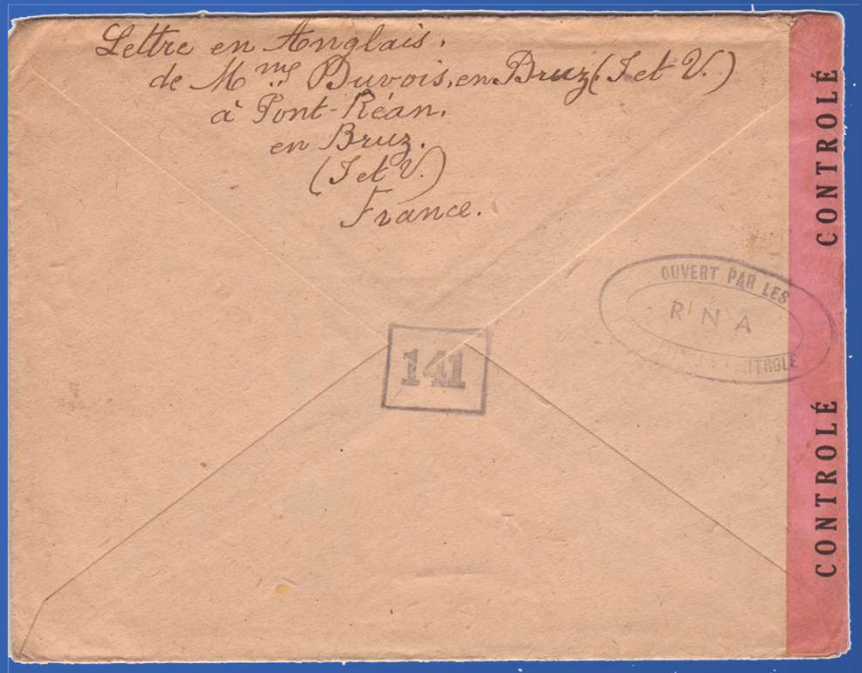

Lettre du 8 février 1945 contrôlée au départ en Ille-et-Vilaine, à Rennes, par le contrôleur n° 141.

RN est d'abord associé à A pour donner RNA, sans point ni tiret.

Vient ensuite un code RNB.

Deloste annonce également un indicatif RNE. Sur les enveloppes que nous avons pu observer (deux seulement, frappées au recto comme au verso, soit quatre marques), le E de la marque ressemble à chaque fois à un F. Faiblesse de la marque ou erreur de Deloste, il est impossible de trancher sans accès à ses sources ni avec un échantillon aussi réduit. Pour notre part, n'ayant pu observer que RNF, c'est à ce code que nous nous référerons par la suite.

Tableau 3. Marques de censure de la région de Rennes à la Libération

Indicatif H.B. (Brest)	Indicatif H.R. (Rennes)	Indicatif H.Q. (Quimper)
Indicatif H.S. (Saint-Brieuc)	Indicatif H.V. (Vannes)	Indicatif RNA
Indicatif R.N.B	Indicatif RNC (ou RNO)	Indicatif R.N.F (ou R.N.E)

Source : reproduction de marques observées sur courriers, élaboration Jean Specht.

Le dernier indicatif signalé par Deloste est RNO. Là aussi, le doute est permis ; l'observation de la seule enveloppe que nous ayons trouvée fait plutôt penser à un C qu'à un O.

En ce qui concerne les marques de ces indicatifs, des types différents ont été rencontrés. Ils sont détaillés plus loin.

Tableau 3. Marques de censure de la région de Rennes à la Libération

Indicatif H.B. (Brest)	Indicatif H.R. (Rennes)	Indicatif H.Q. (Quimper)
Indicatif H.S. (Saint-Brieuc)	Indicatif H.V. (Vannes)	Indicatif RNA
Indicatif R.N.B	Indicatif RNC (ou RNO)	Indicatif R.N.F (ou R.N.E)

Source : reproduction de marques observées sur courriers, élaboration Jean Specht.

- **Dates d'utilisation des indicatifs « RN »**

La date de départ des courriers revêtus de marques RN s'échelonne du 8 janvier au 11 juin 1945, c'est-à-dire que ces indicatifs couvrent exactement la période de censure où le code H.R. disparaît.

Indicatif	Timbre à date le plus ancien	Timbre à date le plus récent
HR	31 juillet 1944	22 janvier 45
RNA	8 janvier 1945	22 mai 1945
RNB	21 avril 1945	11 juin 1945
RNC	6 mars 1945	-
RNF	21 avril 1945	7 mai 1945
HB	26 février 1945	21 mars 1945
HQ	31 juillet 1944	15 février 1945
HS	3 août 1944	8 février 1945
HV	3 août 1944	10 mars 1945
Ovale vide	1er août 1944	Illisible

Il est tentant d'y voir la marque d'un transfert de prérogatives de la commission H.R. mise en place par le commissaire régional à une commission RN, installée par la DGER. L'examen des bureaux postaux de départ va permettre de confirmer cette hypothèse.

• Localisation des indicatifs « RN »

Le timbre-à-date de départ des enveloppes marquées « RN » fait, comme pour les « H », ressortir une spécialisation géographique.

Ainsi, tous les courriers RNA sont postés en Ille-et-Vilaine dont une large majorité à Rennes même.

Liste des enveloppes présentant une marque de censure RNA

T. à d. au départ	T. à d. à l'arrivée	Bureau de départ	Destination	Censeur	Remarques	Source
8.1.45	Sans	Saint-Pern (Ille-&-Vilaine)	Liverpool	127	En noir	? JS
15.1.45	Sans	Illisible (Ille-&-Vilaine)	Londres	141	En noir	JS
16.1.45	Sans	Rennes (Ille-&-Vilaine)	Lignol (Morbihan)	193	En bleu	JS
26.1.45	Sans	Rennes (Ille-&-Vilaine)	Plounévez-Lochrist (Finistère)	?	Recto seul	Int.
2X.1.45	Sans	Rennes	Lignol (Morbihan)	189 (?)	En bleu-violet	Int.
31.1.45	Sans	Rennes (Ille-&-Vilaine)	Paris 17	175	Ph. N&B	Sinais 62
3.2.45	Sans	Rennes	Lignol (Morbihan)	129	En bleu-violet	JS
8.2.45	Sans	Rennes R.P.	La Selle-Craonnaise (Mayenne)	174	En rouge	JS
8.2.45	Sans	Rennes R.P.	Château-Gontier (Mayenne)	130	En noir	JS
19.2.45	Sans	Rennes	La Selle-Craonnaise (Mayenne)	174	En rouge	JS
9.3.45	Sans	Antrain/Couesnon (I.&V.)	Villers-Bretonneux (Somme)	186	Ph. N&B	Sinais 62
19.3.45	Sans	Rennes Gare	Parthenay (Deux-Sèvres)	126	En noir	Int.
26.3.45	Sans	Illisible (Ille-&-Vilaine)	Paris 17	124	En noir	Int.
29.3.45	Sans	Rennes Gare	St-Martin-des-Champs (Manche)	119	En noir	JS
3.4.45	Sans	Chateauneuf (Ille-&-Vil.)	Perros-Guirec (Côtes-du-Nord)	183	Ph. N&B	Sinais 62
6.4.45	Sans	Rennes	Boulogne (Seine)	191	En noir	JS
9.4.45	Sans	Rennes Gare	Paris 17	151	En noir	Int.
10.4.45	?	Rennes	Ivry sur Seine (Seine)	?	Recto seul	Int.
22.5.45	Sans	Rennes Gare	Paris 9	186	En noir	LLG

JS : coll. J. Specht, LLG : coll. L. Le Grel, Int. : téléchargé depuis internet.

Dans l'organisation de la DGER, chaque commission était en principe située dans le chef-lieu de département (García Sánchez, p. 428). Les indicatifs RNA, RNB, RNC et RNF sont donc ceux des commissions départementales de la DGER pour l'Ille-et-Vilaine, le Finistère, le Morbihan et les Côtes-du-Nord, localisées à Rennes, Brest, Saint-Brieuc et Vannes (Tableau 4).

La présence des lettres RN dans l'indicatif n'y est que le simple rappel d'une direction régionale située dans la ville centre de la région de Rennes.

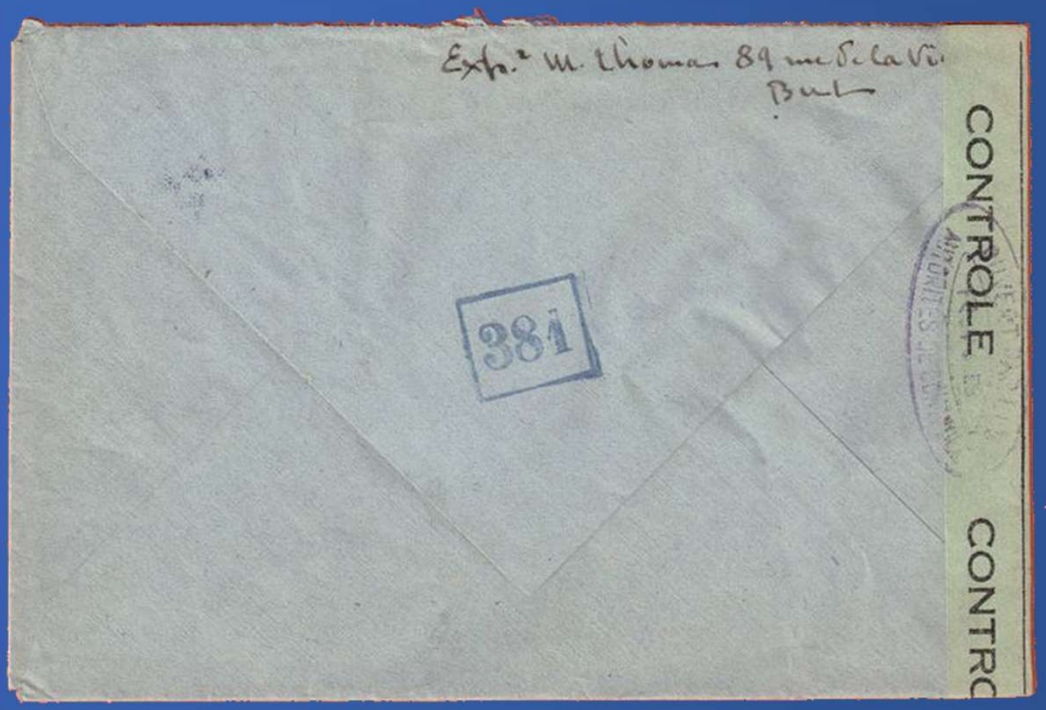

Moins fournis en nombre et donc moins significatifs, les autres échantillons viennent cependant corroborer le principe de sous-commissions départementales :

trois des quatre courriers portant la marque RNB sont postés dans le Finistère (le 4e, issu de la poste navale, a pu transiter par Brest),

Les deux RNF proviennent du Morbihan.

Et la marque RNC se trouve sur un courrier posté dans les Côtes-du-Nord.

Liste des enveloppes présentant une marque de censure RNB

T. à d. au départ	T. à d. à l'arrivée	Bureau de départ	Destination	Censeur	Remarques	Source
21.4.45	Sans	Cuirassé Lorraine	Briançon (Hautes-alpes)	354		Sinais 62
24.5.45	Sans	Taulé (Finistère)	Retiers (Ille-&-Vilaine)	372	En bleu	JS
9. 1/2.45	Sans	Brest (Finistère)	Quimper (Finistère)	381	En noir	Int.
11.6.45	Sans	Plounévez-Lochrist (Finistère)	Retiers (Ille-&-Vilaine)	362	En bleu	JS

Liste des enveloppes présentant une marque de censure RNF

T. à d. au départ	T. à d. à l'arrivée	Bureau de départ	Destination	Censeur	Remarques	Source
21.4.45	Sans	Vannes R.P. (Morbihan)	Nantes (Loire-Inférieure)	322	En violet	JS
7.5.45	Sans	Pontivy (Morbihan)	Paris	296	En violet	JS

Enveloppe présentant une marque de censure RNC

T. à d. au départ	T. à d. à l'arrivée	Bureau de départ	Destination	Censeur	Remarques	Source
6.3.45	7.3.45	Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord)	Le Mans (Sarthe)	257	En bleu	JS

RNO ou plutôt RNC ?

Conclusion

L'étude empirique des marques de contrôle postal à la Libération en dans la région de Rennes fait donc ressortir que les marques RN sont celles des commissions départementales des quatre départements placés sous l'autorité du commissaire régional de la République de Rennes ; que ces commissions « RN » ont succédé aux commissions « H » au début de 1945 en lien avec la réforme du renseignement français de novembre 1944.

Le Finistère a lui-même connu une succession de trois commissions, HQ à Quimper puis HB et RNB à Brest ; enfin, les RNE et RNO de Deloste (1969) pourraient être en fait des RNF et RNC.

Sur un plan plus général, cette étude montre à la suite de Garcia Sánchez (2009) que les principes de l'organisation générale de la censure à la Libération reposent d'abord sur les commissaires régionaux de la République puis sur la DGER à partir de sa création en novembre 1944. C'est donc sur une base régionale que doit être appréhendée la cohérence de cette organisation.

La faiblesse de certains de nos sous-échantillons ne permet que d'illustrer nos intuitions, pas de les démontrer. Les conclusions devront être étayées à partir d'archives. Ce travail de recherches qui est en cours n'a pour le moment pas abouti et fait partie des pistes en cours de défrichage.

RNF

VANNES R.P.
27 IV 45 24 H
MORBIHAN
80c
POSTES
REPUBLIQUE FRANÇAISE
1f20
Madame Paul Liberge
avenue de l'Espérance
Nantes
CONTROLÉ

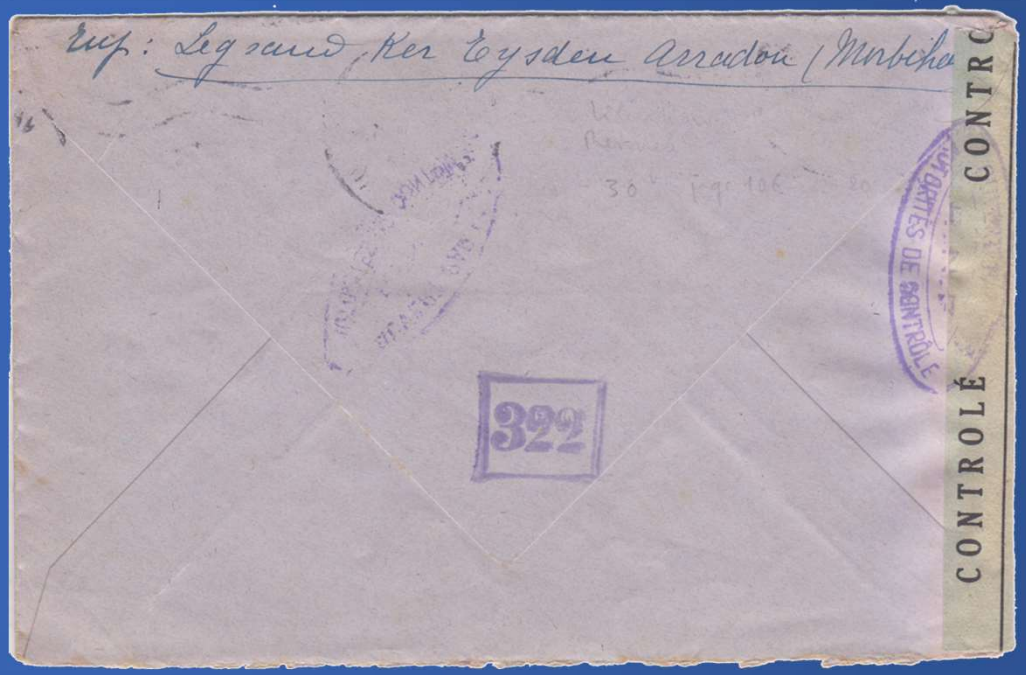
Exp: Legrand Ker Eysden arrondt (Morbihan)
CONTROLÉ
322

Inventaire des numéros de lecteur, des types de cachets et de bandes de fermeture.

N. B. : Information inédite

Commissions HB et RNB (Brest)

Deux cachets sont connus (HB), puis en 1945 changement du code qui passe à RNB.

50 x 30 mm

41 x 21mm

CC 1 : Type 7
01.45...03.45 en violet
01.45... en bleu

CC 2 : Type 7
01.45...02.45 en violet
01.45... en bleu

40 x 18 mm

CC 3 : Type 7
04.45...06.45 en bleu

© Jean Specht

Commission HQ (Quimper)

Deux cachets ont été enregistrés (HQ). Pas vu de courrier après mars 1945.

41 x 21 mm

43 x 26 mm

CC 1 : Type 7
07.44...01.45 en bleu

CC 2 : Type 7
12.44...03.45 en bleu

© Jean Specht

Commissions **HR** et **RNA** (Rennes).

Au début on a vu un cachet provisoire sans code, et deux cachets HR.
En 1945 changement du code en RNA, quatre cachets sont enregistrés.
Pour les CC 1 au CC 6, il est impossible de définir une couleur fixe car il y a un grand nombre de teintes du violet-rouge au noir.

40 x 23 mm

CI 1 : Type 6
08.44... en noir

41 x 22mm

CC 1 : Type 7
08.44...12.44

40 x 21 mm

CC 2 : Type 7
11.44...02.45

CC 3 : Type 7
01.45...05.45

41 x 22 mm

CC 4 : Type 7
01.45...05.45

© Jean Specht

44 x 21 mm

CC 5 : Type 7
03.45...04.45

CC 6 : Type 7
03.15...05.45

Au CC 1 le H est sous le R d'ouvert.
Au CC 2 le H est plus à droite et les inscriptions sont autrement disposées.
Au CC 3 le R est sous le U d'ouvert.
Au CC 4 le R est sous le V.
Au CC 5 la barre verticale du T est au milieu du N de RNA.
Au CC 6 la barre verticale du T est au début du N de RNA.

© Jean Specht

Commissions **HS** et **RNC** (St Brieuc)

© Jean Specht

Un seul cachet est connu pour chaque commission.

42 x 21 mm

42 x 25 mm

CC 1 : Type 7
08.44… en violet
10.44…03.45 en bleu

CC 2 : Type 7
03.45…04.45 en bleu

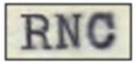

Ces deux marques ont été vues en mars 1943, sur une fiche du contrôle postal
Le **ROF** n'est pas connu comme cachet de contrôle.

Commissions **HV** et **RNF** (Vannes)

© Jean Specht

Trois cachets sont connus.

42 x 21 mm

40 x 17 mm

CC 1 : Type 7
08.44…04.45 en violet et noir

CC 2 : Type 7
01.45…05.45 en violet et noir

CC 3 . Type 7
02.45…05.45 en violet et noir

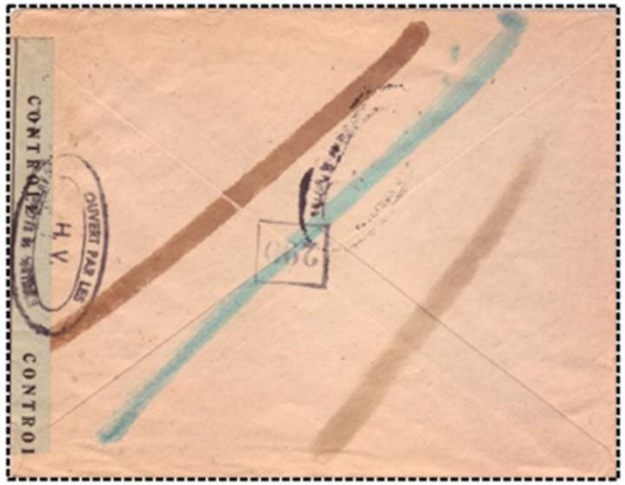

À partir de novembre 1944 on voit de temps à autre les marques d'un contrôle chimique au verso des enveloppes.

© Jean Specht

Cachets de lecteur

Ils sont apposés en noir, violet, bleu, et rouge

L 1 Types **ba,** rectangle de 17 x 15 mm, Utilisé par HQ ; HR ; HS ; HV et RNA.

Numéros utilisés.
109 à154 et 173 à 193 : par HR et RNA (Rennes) du 08.44 au 05.45.
157 à 178 : par HV (Vannes) du 08.44 au 11.44.
167 à171. : par HQ (Quimper) du 08.44 au12.44.
174 à 194 : par HS (St Brieuc) du 08.44 au 11.44.

© Jean Specht

L 2 Type **b**, rectangle de 17 x 15 mm
Utilisé par HB ; HQ ; HR ; HS ; HV ; RNA ; RNB ; RNC ; RNF.

<u>Numéros utilisés</u>.
184 à 208 = HR et RNA (Rennes) du 11.44 au 04.45.
242 à 260 = HS et RNC (St Brieuc) du 11.44 au 04.45.
291 à 324 = HV et RNF (Vannes) du 12.44 au 05.45.
341 à 381 = HB et RNB (Brest) du 01.45 au 06.45.
451 à 470 = HQ (Quimper) du 12.44 au 03.45.

© Jean Specht

L 3 Type **b**, rectangle de 19 x 15 mm

© Jean Specht

C'est le seul cachet connu, il est utilisé à Rennes (RNA) en mars 1945.

Bandes de fermeture de la 3e période

© Jean Specht

La première bande que je présente ci-dessous a été imprimée sur du papier de différentes couleurs, elles sont utilisées par toutes les commissions actives au cours de la libération.

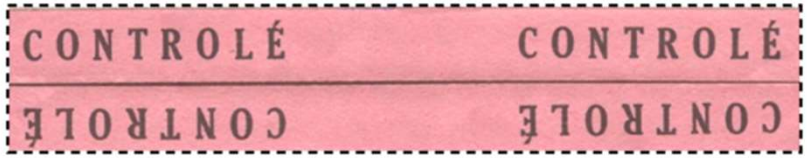

BC 1.0 : Type 6 : papier rose

Papier rouge

Papier rose

Papier vert-gris

Papier jaune

Papier bleu

Papier vert-gris

Liste des commissions avec date d'utilisation des différentes couleurs

Commission HB
Papier rose : 12.44...02.45
Papier orange : 02.45...
Papier bleu : 01.45...
Papier bleu-gris : 02.45...03..45
Papier vert-gris : 03.45...06.45

Commission HQ
Papier rose : 08.44...02.45
Papier orange : 12.44...02.45
Papier jaune : 12.44...01.45
Papier bleu : 01.45...
Papier vert-gris : 03.45...

Commission HR
Papier rose : 12.44...02.45
Papier orange : 11.44...01.45
Papier jaune : 11.44...12.44
Papier bleu : 11.44...12.44

Commission HS
Papier rose : 08.44...03.45
Papier orange : 12.44...
Papier jaune : 12.44...
Papier bleu : 11.44...02.45

Commission HV
Papier rose : 08.44...04.45
Papier orange : 12.44...03.45
Papier jaune : 12.44...01.45
Papier bleu : 11.44...03.45
Papier vert-gris : 02.45...

© Jean Specht

Commission RNA
Papier rose : 01.45…02.45
Papier orange : 01.45…02.45
Papier bleu-gris : 02.45…04.45
Papier vert-gris : 03.45…05.45
Papier bleu : 05.45…

Commission RNB
Papier vert-gris : 04.45…

Commission RNC
Papier rose : 03.45…
Papier bleu : 04.45…

Commission RNF
Papier rose : 05.45…
Papier jaune : 04.45…05.45
Papier vert-gris : 03.45…05.45

© Jean Specht

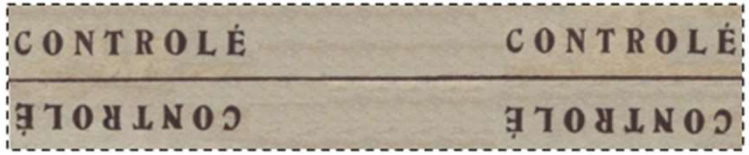

BC 2.0 : Type 6
02.45…
02.45… Papier rose

BC 2.1 : Type 6
02.45…

BC 2.0 et 2.1 ne sont utilisées que par la commission **HV** (Vannes).
BC 2.1 : un des **E** n'a pas d'accent.

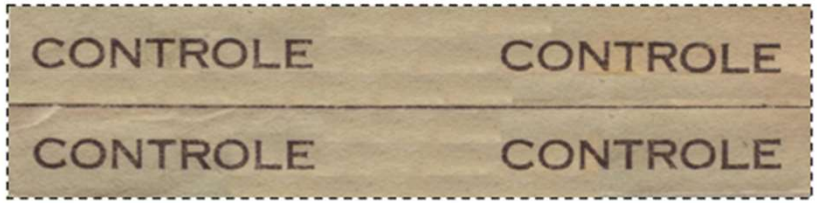

BC 3.0 : Type 6
05.45…06.45 par **RNB**
05.45… par **RNA**

Les BC 2.0 à 3.0 sont imprimées sur papier vert-gris.

© Jean Specht

BC 4.0 : Type 1
08.44… par **HQ**
07.44…12.44 par **HR**
08.44… par **HS**
08.44…10.44 par **HV**
04.45… par **RNA**

On a vu la BC 4.0 coupée en deux, pour rationner les bandes de fermeture (?)

BC 4.1

BC 4.2

BC 4.1 : Type 1
02.45…03.45 par **RNA**

BC 4.2 : Type 1
02.45… par **RNA**

BC 5.0 : Type 1- avec marques de coupe
08.44… utilisé par **HQ**.

© Jean Specht

Références :

Baron Irving, 1995. « Released by I.C.B. » - Hawaii, 1941-42, *CCSG Bulletin*, Vol. 23/1, p. 1.

Baudot Marcel, 1974. *Libération de la Bretagne*, Hachette, 223 p.

Bourguignat Jérôme, 2010. *Le contrôle postal et télégraphique français pendant la Première Guerre mondiale (1914-1921),* Bibliothèque de l'Académie de philatélie, 480 p.

Cointet Michèle, 2005. *De Gaulle et Giraud : l'affrontement, 1942-1944*, éditions Perrin, Paris,549 p. + 8 p. de planches illustrées.

Deloste, 1969. *Histoire postale et militaire de la Deuxième Guerre mondiale*, éditions de L'Échangiste universel, Bischwiller, 141 p.

Felix Eddy F., 2019. Hector Blairon (1877-1950), la Résistance par la Comptabilité, *Bulletin de la SANiv*, n° 202, p. 7-10.

Felix Eddy F., 2019b. Hector Blairon (1877-1950) et le plan comptable, *Bulletin de la SANiv*, n° 203, p. 32-37.

Foulon Charles-Louis, 1975. *Le Pouvoir en Province à la Libération*, librairie Armand-Colin, 301 p.

Gauthier-Moreau Samuel, s. d. *Courriers de France et de Français durant la Seconde Guerre mondiale*. Consulté le 3 novembre 2023 sur https://ww2postalhistory.fr/principal_fr.php?activ=01

Julvez Jean, 2001. Censures postales à la libération de la France, *Bulletin du CMSGM,* n° 59, p. 6-23.

Le Grel Laurent & Jean Specht, 2016. Les marques de censure de la Libération en Bretagne, *Feuilles marcophiles*, n° 366, p. 19-24.

Nouazé Yvon, 2019. La première série au type Iris, une mise en place compliquée, Seconde édition corrigée et augmentée, Chez l'auteur, 289 + iv p. (1re éd. 2016)

Sinais Bertrand, 1981. Les marques postales des Forces françaises de l'intérieur (F.F.I. 1944-1945), *L'Écho de la timbrologie*, n° 1517, janvier, p. 19-20.

Sánchez García Jesús, 2009. *La Censura postal en la Europa del siglo XX*, Tesis bajo la dirección de Josefina Cuesta Bustillo, Facultad de Geografía e Historia, Universidad de Salamanca, 994 p.

Stich Hans F., Stich Waltraud et Specht Jean, 1993. *Civil and military censorship during World War II: postal history*. Vancouver, B.C., Canada : H.F. Stich and W. Stich, 1993, 275 p.

Wolter, Karl Kurt, 1966. *Die Postzensur - Handbuch und Katalog. Geschichte, Typen der Stempel und Briefverschlüsse mit ihrer Bewertung*, t. 2 : *Neuzeit (1939-1965)*, Georg Amm, Munich, 157 p.

---ooOOOoo---

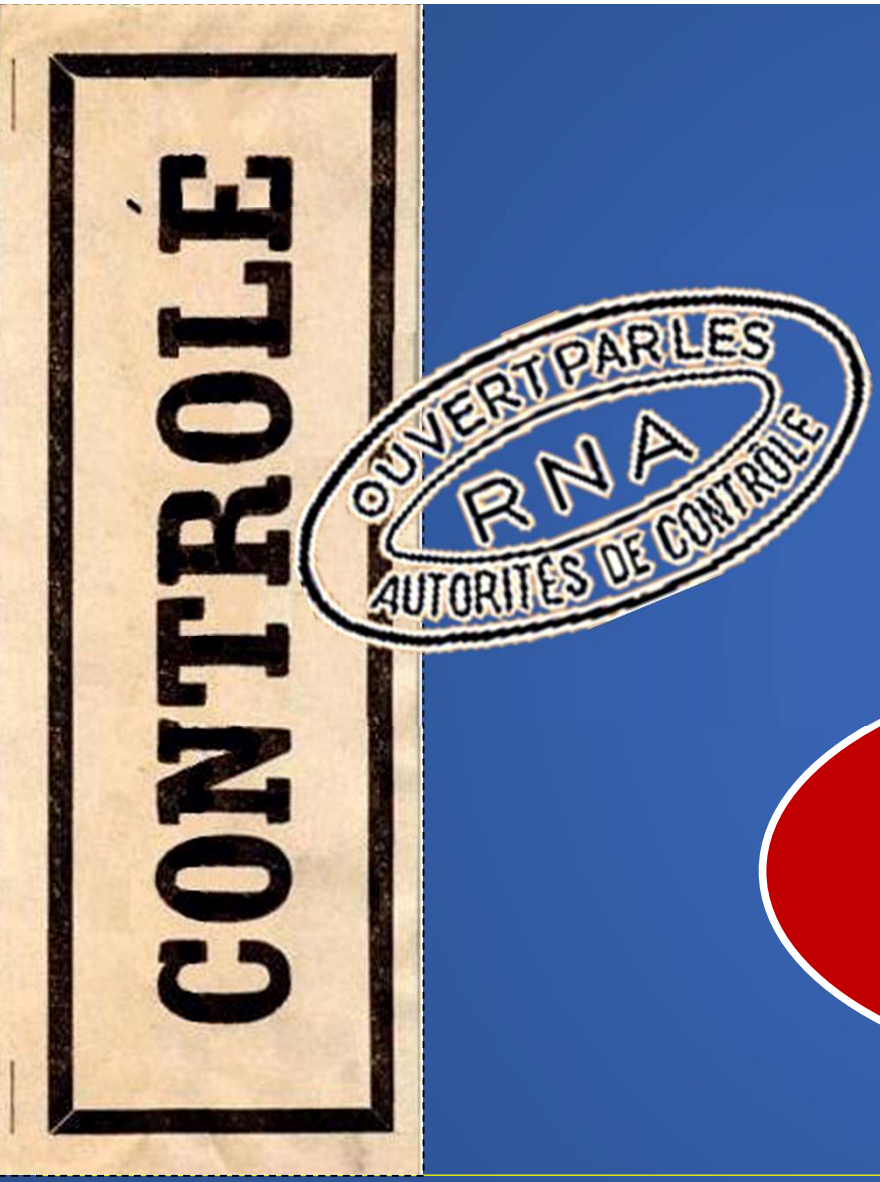

Merci pour votre attention !